

Décision

Générale

colonial

Décision n° 60-403-1930 Congé

n° 60-403-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 juin 1930

Numéro JO

n° 403 du 30/06/1930

Date du numéro

30 juin 1930

TEXTE INTÉGRAL

le gendarme à pied Paris (Raymond), en service à la Côte française des Somalis, est autorisé à s'embarquer à destination de la France, sur le paquebot de la Compagnie des Messageries maritimes, attendu à Djibouti, le 25 juin 1930, en vue de l'obtention d'un congé de convalescence.